

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026\_109

**Objet : Création du Comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

**Présents (79) :**

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

**Procurations (9) :**

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIE - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 88**

**Secrétaire de séance :** Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026\_109

**Objet : Création du Comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-5 et suivants, R. 252-30 et suivants, R. 252-41 et suivants ;

Considérant que l'effectif de la collectivité est fixé à 224 agents au 1er janvier 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un Comité social territorial ;

Considérant que l'effectif étant supérieur à 200 agents, la création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoire ;

**Il vous est proposé :**

- de créer le Comité social territorial placé auprès de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre et l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- de fixer, pour le CST, le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de fixer, pour la formation spécialisée, le nombre de représentants du personnel titulaires à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre égal de représentants de la collectivité pour le CST et sa formation spécialisée,
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité.

**Vote :**

**Pour : 88**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

